

COMMUNIQUE 12/07/2011

Annulation d'une interdiction de stade par le Tribunal administratif

Il y a un an, le 07 août 2010, 249 supporters étaient interpellés lors de deux manifestations contre la suppression des abonnements à Auteuil et Boulogne. Du côté d'Auteuil, alors que la manifestation se terminait sans le moindre incident, 70 personnes furent interpellées et interdites de stade de 4 à 12 mois avec obligation de pointer au commissariat deux fois par match sous peine d'un an d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende. La plupart ont dû pointer près de 50 fois dans l'année, au prix de graves conséquences pour leur vie personnelle et professionnelle !

Après plusieurs mois de procédure, l'un des membres de notre collectif vient de voir son interdiction de stade annulée. **Le Tribunal Administratif de Versailles a reconnu qu'aucune charge ne pouvait être retenue contre lui. L'arrêté le concernant a donc été annulé par le tribunal, et il recevra 1 500 euros de dédommagement au titre des frais engagés.** Les autres membres attendent une réponse des autres tribunaux d'Ile-de-France. Nous espérons une issue aussi favorable.

Nous avons toujours clamé notre innocence et dénoncé l'injustice flagrante dont nous étions victimes. À cette époque, la préfecture, en concertation avec la direction du PSG, avait décidé de faire un maximum d'interdits de stade pour dissuader toute contestation du nouveau plan de «sécurité» du Parc des Princes. Et tant pis si cela devait passer par des décisions totalement arbitraires et injustifiées. Être ancien abonné à Auteuil ou Boulogne et être contre la suppression des abonnements, c'était être coupable !

Nous avons demandé à la préfecture de nous fournir des preuves des troubles à l'ordre public que l'on nous reprochait, des violences ou des blocages annoncés dans nos arrêtés. Nous n'avons jamais rien obtenu. Normal, puisqu'il ne s'était absolument rien passé de tel. Face au Tribunal Administratif, il était donc difficile de justifier une quelconque interdiction de stade.

Mais les procédures sont si longues que cette annulation arrive une fois la période d'interdiction de stade passée. Les 249 interdits de stade du 07 août dernier ont donc été obligés de purger une peine totalement injuste alors même qu'aucun acte ne pouvait justifier cette décision. Ces centaines de supporters innocents ont ainsi été comptabilisées par la division nationale de lutte contre le hooliganisme dans les chiffres de cette saison (946 hooligans interpellés, soit 35% de plus que la saison passée !). De quoi reconsidérer sérieusement les diverses annonces officielles concernant le succès de la lutte contre les violences dans les stades...

Par ce communiqué, nous aimerions rappeler à tous (responsables politiques, préfecture, direction du PSG, médias) que notre lutte était justifiée. La décision d'annulation du Tribunal de Versailles sera certainement moins médiatisée que les interdictions de stade décidées il y a un an. Le mal est doublement fait. **D'autant qu'une majorité des supporters interpellés ce jour-là n'a pas eu le temps, la force et l'argent nécessaires pour engager un recours auprès du tribunal administratif. Aussi innocents que les plus « procéduriers » de notre collectif, ils resteront pourtant à jamais considérés comme de dangereux hooligans ayant été interdits de stade.**

Nous resterons encore mobilisés le temps nécessaire pour faire reconnaître le traitement totalement disproportionné et arbitraire dont font l'objet les anciens abonnés du Parc des Princes depuis l'arrivée de Colony Capital. **Des milliers de supporters ont été poussés vers la sortie, stigmatisés et criminalisés dans le seul but de les remplacer par des consommateurs plus dociles et au plus fort pouvoir d'achat.**

Parmi ces milliers d'anciens abonnés, certains n'ont pas voulu se résigner et se sont rassemblés pour demander le retour des abonnements non aléatoires en virages. Ils l'ont payé au prix fort malgré leur conduite totalement responsable et à l'opposé de l'image violente qu'on leur accole depuis des mois.

Nous demandons aux responsables politiques, notamment à la mairie de Paris, de prendre en compte cette décision du Tribunal Administratif de Versailles. Que la politique de sécurité du PSG depuis un an soit désormais considérée à l'aune de cette criante vérité : des centaines de citoyens ont été victimes de décisions arbitraires et lourdes de conséquences pour leur vie personnelle et professionnelle.

Nous demandons également aux nouveaux actionnaires du PSG de reconsidérer totalement le traitement de ses anciens abonnés. Ces milliers de fans soutiennent le club depuis des années, des décennies même. Ce sont ces anciens abonnés qui ont été présents dans les moments les plus difficiles, et qui ont parfois permis au PSG de se sauver d'une relégation. Aujourd'hui, la direction du PSG refuse à ces supporters les plus fidèles de se réunir dans le virage de leur choix pour recréer l'ambiance qui a fait que le Parc des Princes est ce qu'il est.

N'en déplaise à Colony Capital, à Mr Leproux ou à la préfecture de police, nous ne sommes pas des supporters assoiffés de sang. Nos mobilisations ne sont jamais sorties du cadre légal. Nos interdictions de stade étaient totalement injustifiées et commencent à être reconnues comme telles par les tribunaux administratifs. **Nous n'avons pas baissé les bras et resterons mobilisés tant que nous ne pourrons pas retrouver nos tribunes sans être soumis au placement aléatoire.**



collectif0708@gmail.com